

PROCES-VERBAL DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE TENSION

Numéro du rapport : 120350369

Propriétaire:
PITZALIS Serenella Rue du Cimetière n°1237110
HOUDENG-GOEGNIES

Installateur:
PITZALIS Serenella
Rue du Cimetière n°123
7110 HOUDENG-GOEGNIES

Donneur de comm.:
PITZALIS Serenella
Rue du Cimetière n°123
7110 HOUDENG-GOEGNIES

Date de l'examen : 23/01/2024

Date du mesurage : 23/01/2024

ID de l'installation : 2012078085

Lieu du contrôle:
Rue du Cimetière n°123
7110 HOUDENG-GOEGNIES

I. Description générale et caractéristiques

Type d'installation:	Unité d'habitation	Connexion au numéro EAN:	/
Type de câble d'alimentation:	XVB	Connexion en courant nominal (A):	40 A
Section du câble d'alimentation:	10 mm ²	Différentiel (type):	A
Tension nominale:	Mono 230 VAC	Différentiel (ΔI):	300 mA
Nombre de tableaux:	2	Différentiel (Nombre de pôles):	4
Nombre de circuits (borniers, réserve incluse):	19	Différentiel In (A):	40 A
Année d'installation / d'extension:	Après le 1/10/1981, avant le 1/6/2020	Type de réseau:	TT
Type d'électrode de terre:	Piquet de mise à la terre	Référence des schémas (No ou date):	2024012360705
Type d'interrupteur général:	Disjoncteur		
Description de l'installation:	Voir page suivante		

II. Contrôles accomplis

Visite d'inspection à la vente (ancienne installation): AR 8/9/2019 Livre 1, Sous-section 8.4.2

L'enquête porte sur les dispositions légales en vigueur concernant la visite d'inspection d'une ancienne installation électrique domestique en basse tension et/ou très basse tension au moment de la vente.

Voir les contrôles effectués en annexe.

III. Constatation pendant l'examen

Voir les infractions, remarques et notes en annexe

IV. Mesurages

Résistance de diffusion de terre (Re)	43,00	Ohm
Résistance d'isolation (Ri)	5,43	Mohm

V. Conclusion

L'installation électrique ne répond pas aux exigences du Livre 1 de l'Arrêté Royal du 8 septembre 2019 relatif aux installations à basse et très basse tension. L'acheteur doit - dans un délai de 18 mois à compter de la date de l'acte de vente - faire effectuer une nouvelle visite d'inspection afin de faire rectifier les infractions. L'acheteur est libre de choisir l'organisme agréé pour cette nouvelle visite de contrôle.

Les schémas ont été estampillés, signés et ajoutés au ce procès-verbal : Non

VI. Notifications

Les résultats de ce rapport d'inspection et/ou d'examen portent exclusivement sur le ou les objets ou lots inspectés.

2. Le rapport ne peut être reproduit autrement que dans son intégralité sans le consentement du client et de l'autorité de contrôle BTI asbl.

3. Conseils pour le propriétaire/gestionnaire/locataire :

-3.1 Le rapport d'enquête doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique.

-3.2 Le dossier doit mentionner toute modification apportée à l'installation électrique.

-3.3 En cas d'accident de personnes, directement ou indirectement dû à la présence d'électricité, le Département fédéral de l'énergie doit être immédiatement informé.

-3.4 Si des violations sont constatées au cours de l'enquête, une nouvelle visite d'inspection doit être effectuée par un organisme reconnu afin de vérifier si, à la fin de la période, les violations ont disparu.

Si, au cours de la deuxième enquête, il est constaté que des infractions subsistent, l'organisme agréé envoie une copie du rapport d'enquête à la direction générale de l'énergie responsable de la surveillance élevée des installations électriques domestiques.

3.5 Le vendeur/notaire et l'acheteur s'engagent à respecter les obligations décrites dans la note d'information du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (lien).

L'AGENT CONTROLEUR
Leandro Mercier



PROCES-VERBAL DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE TENSION

Numéro du rapport : 120350369

Description de l'installation

1COFFRET 19 ELEMENTS

Contrôles effectués

Conformité entre la mise en place de l'installation électrique et des schémas unifilaires et aux plans de situation	OK <input type="checkbox"/>	NOK <input checked="" type="checkbox"/>
Contrôle l'état (fixations, dommages, ...) des équipements électriques installés en permanence, notamment en ce qui concerne les interrupteurs, les prises de courant, les connexions dans la distribution et les tableaux, ...;	OK <input type="checkbox"/>	NOK <input checked="" type="checkbox"/>
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contact direct et indirect;	OK <input checked="" type="checkbox"/>	NOK <input type="checkbox"/>
Contrôle du fonctionnement des dispositifs différentiels de courant via le bouton de test:	OK <input type="checkbox"/>	NOK <input checked="" type="checkbox"/>
Contrôle du fonctionnement des dispositifs différentiels de courant via boucle de défaut:	OK <input type="checkbox"/>	NOK <input checked="" type="checkbox"/>
Vérification de la continuité des connexions équipotentielles (principales et auxiliaires) et des conducteurs de protection des prises de courant et des appareils fixes, fixes ou mobiles à position fixe de classe I	OK <input checked="" type="checkbox"/>	NOK <input type="checkbox"/>
Inspection visuelle des équipements fixes ou fixes et mobiles susceptibles de mettre en danger des personnes et des biens	OK <input checked="" type="checkbox"/>	NOK <input type="checkbox"/>
Conformité entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits de courant respectifs qui les protègent	OK <input checked="" type="checkbox"/>	NOK <input type="checkbox"/>

Conclusions

Infractions:

Infractions schéma's:

- 1.1 : L'installation électrique doit faire l'objet d'un plan unifilaire.
- 1.2 : L'installation électrique doit faire l'objet d'un plan de situation.

Infractions terre:

- 2.1 : La résistance de dispersion de la prise de terre doit être moins que 300.

Infractions liaison équipotentielle:

- 6.1 : Les prises de courant avec contact de terre doivent être connecté avec la terre de l'installation.

Informations complémentaires sur les infractions:

Remarques:

Notes:

L'inspection ne porte que sur les parties visibles et accessible de l'installation